

Affectation 2 (b) — Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)

Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) constitue un filet protecteur national qui aide les agriculteurs à stabiliser leur revenu en fonction de leurs résultats antérieurs. Il leur offre une aide financière lorsque la marge (indice de revenu) de l'exercice en cours pour leur exploitation agricole est inférieure à leur marge de référence. Les producteurs et les gouvernements assument chacun une partie du manque à gagner. La portion des gouvernements augmente quand le manque à gagner se fait plus important.

Le PCSRA est l'un des deux principaux programmes qui font partie du volet Gestion des risques de l'entreprise du Cadre stratégique pour l'agriculture, l'autre étant le Programme d'assurance-production. Les gouvernements fédéral et provincial financent la partie du PCSRA qui leur revient selon des proportions respectives de 60 % et de 40 %. Le PCSRA a été mis en oeuvre au cours de l'année d'imposition 2003. Il est régi par l'Accord de mise en oeuvre Canada-Manitoba, lequel est renouvelable tous les cinq ans.

Le bureau du gouvernement fédéral à Winnipeg administre le PCSRA pour le Manitoba. Au cours de l'exercice 2006-2007, les producteurs ont fourni des renseignements financiers qui concernaient leurs exploitations au sujet de l'année d'imposition 2005 et souscrit à des indemnités pour l'année d'imposition 2006. On a versé des paiements aux producteurs dont la marge bénéficiaire avait subi une chute en 2005 et on leur a offert des paiements provisoires pour 2006.

Pour l'année 2005 du PCSRA, au 29 juillet 2007 :

- 17 659 producteurs manitobains ont demandé des indemnités en vertu du PCSRA; 8 850 d'entre eux ont reçu un paiement;
- le total des paiements versés se chiffre à plus de 261,0 millions de dollars, dont 104,4 millions de dollars payés par le Manitoba;
- de plus, le Manitoba a payé sa part des frais d'administration, soit environ 3,4 millions de dollars.

Pour l'année 2006 du PCSRA, au 29 juillet 2007 :

- 12 104 producteurs manitobains ont payé de nouveaux frais de participation au PCSRA;
- 561 producteurs ont reçu environ 19,5 millions de dollars à titre de paiements provisoires;
- les paiements finaux commenceront à parvenir aux producteurs en 2007-2008.

L'affectation au PCSRA pour l'exercice 2006-2007 correspond à l'année 2006 du Programme. Comme toutes les données requises pour le calcul des paiements ne sont pas accessibles avant l'année suivante, les montants versés dans le cadre du PCSRA font l'objet d'une estimation à la fin de l'année. Le revenu agricole net s'est amélioré en 2006 pour l'ensemble du secteur pour revenir aux niveaux observés au cours des années antérieures à 2005. Les producteurs de cultures agricoles ont connu de meilleurs rendements financiers en 2006 après avoir subi des inondations et des excès d'humidité en 2005. Par contre, la baisse du prix du porc s'est traduite par une réduction du revenu des producteurs de porc.

La Ministère a également participé au Sous-comité des appels du Manitoba du Comité national du PCSRA en 2006-2007. Le Sous-comité a offert des recommandations visant 148 appels officiels interjetés par des producteurs relativement aux années 2003, 2004 et 2005 du PCSRA.

2 (b) Programme canadien de stabilisation du revenu agricole

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dép. réelles 2006-2007 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2006-2007 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)	Note expl.
Subventions et paiements de transfert	74 279,7		48 905,7	25 374,0	1
Total des dépenses	74 279,7		48 905,7	25 374,0	

Note explicative :

- 1. Le dépassement des crédits s'explique principalement par la baisse estimative des marges bénéficiaires dans le secteur du bétail en raison de l'accroissement du coût de l'alimentation des animaux et de la baisse des prix. Le dépassement a été partiellement compensé par l'amélioration prévue du rendement des cultures.*